

ASSOCIATION REUCARE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

REUCARE

ASSOCIATION

Siège social : 97, rue Bois de Nèfles - 97400 SAINT-DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames,
Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REUCARE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé en Annexe, relative aux « Informations générales complémentaires », concernant la formation du résultat exceptionnel.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 18 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :


EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Franck LOUSSOUARN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	692	692					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	9 839	9 839					
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	35 136	33 182	1 955	3 299	1 344	40.74	
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	2 386		2 386	2 386				
Total I	48 054	43 713	4 341	5 685	1 344	23.64		
	Total II							
Comptes de liaison								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	1 160	1 100	60	60	689	15.43	
	Autres créances	5 155		5 155	4 466			
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	488 500		488 500	422 627	65 873	15.59		
Charges constatées d'avance (3)	515		515	494	21	4.33		
Total III	495 330	1 100	494 230	427 647	66 583	15.57		
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	543 384	44 813	498 571	433 331	65 239	15.06		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

MASCAREIGNES AUDIT ET EXPERTISES

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	49 873		49 873			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 460		2 514		3 974	158.08
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	6 964		3 974		2 989	75.22
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	58 297		51 333		6 964	13.57	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	161 914		171 871		9 957	5.79
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	161 914		171 871		9 957	5.79	
DETTES (1)	Emprunts obligataires				3 019	3 019	100.00
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 973		20 783		74 189	356.97
	Dettes fiscales et sociales	106 180		109 118		2 938	2.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes							
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	77 208		77 208			
	Total IV	278 360		210 128		68 233	32.47
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	498 571		433 331		65 239	15.06

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

201 152 132 920
 3 019

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

MASCAREIGNES AUDIT ET EXPERTISES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services		395			395	
Production stockée						
Production immobilisée		545 040		542 052	2 988	0.55
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes		1 641		3 285	1 644	50.05
Cotisations		3		4	1	28.67
Autres produits						
Total I		547 079		545 341	1 738	0.32
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		190 332		132 252	58 080	43.92
Impôts, taxes et versements assimilés		1 838		6 148	4 310	70.11
Salaires et traitements		276 489		229 619	46 869	20.41
Charges sociales		92 377		69 726	22 650	32.48
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		1 344		1 483	139	9.40
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)				8	8	100.00
Total II		562 379		439 236	123 142	28.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		15 300		106 105	121 404	114.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		753		685	68	9.95
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		753		685	68	9.95
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
					<i>Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes</i>	
2. Résultat financier (V-VI)		753		685	68	9.95
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		14 546		106 790	121 336	113.62
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 553			11 553	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		11 553			11 553	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		11 553			11 553	
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		559 385		546 026	13 359	2.45
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		562 379		439 236	123 142	28.04
Solde intermédiaire		2 993		106 790	109 783	102.80
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		9 957			9 957	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				102 816	102 816	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		6 964		3 974	2 989	75.22

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Tableau de suivi des fonds dédiés	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées au rapport rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

L'association REUCARE a bénéficié de deux subventions en 2018 :

CPOM pour 472 040 €,
TESIS pour 73 000 €,

La subvention CPOM a été entièrement utilisée, et crée un déficit de 6 038 € sur l'exercice.

La subvention TESIS a été entièrement utilisée.

La subvention IRC a été utilisée à hauteur de 9 957 €, nous avons procédé à la reprise des fonds dédiés pour la somme correspondante.

L'excédent de l'exercice 2018 de 6 964 € est donc composé d'un déficit issu du CPOM de 6 038 €, compensé par un résultat positif des produits internes de l'association de 13 002 €.

Les produits exceptionnels intègrent notamment un profit de 10 081 € sur un reversement de subvention de 2011 non réclamé.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 531		
Installations générales agencements aménagements divers	8 550		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 586		
TOTAL	35 136		
Prêts, autres immobilisations financières	2 386		
TOTAL	2 386		
TOTAL GENERAL	48 054		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			10 531	10 531
Installations générales agencements aménagements divers			8 550	8 550
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			26 586	26 586
TOTAL			35 136	35 136
Prêts, autres immobilisations financières			2 386	2 386
TOTAL			2 386	2 386
TOTAL GENERAL			48 054	48 054

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	10 531			10 531
Installations générales agencements aménagements divers	8 238	202		8 440
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 599	1 142		24 741
TOTAL	31 838	1 344		33 182
TOTAL GENERAL	42 369	1 344		43 713

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	202				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 142				
TOTAL	1 344				
TOTAL GENERAL	1 344				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 100				1 100
TOTAL	1 100				1 100
TOTAL GENERAL	1 100				1 100

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 386	2 386	
Autres créances clients	1 160	1 160	
Débiteurs divers	515	515	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	9 216	9 216	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	94 973	94 973		
Personnel et comptes rattachés	36 148	36 148		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 736	69 736		
Autres impôts taxes et assimilés	295	295		
Produits constatés d'avance	77 208	77 208		
TOTAL	278 360	278 360		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
FIQCS 2012		39 927			39 927
TELEMEDECINE 2013		7 000			7 000
Système information 2014		3 620			3 620
Système information 2015		6 008			6 008
Système information 2016		12 500			12 500
CPOM 2017		23 816			23 816
Projet 2017 IRC		79 000	9 957		69 043
TOTAL		171 871	9 957		161 914

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Comptes annuels annexes au rapport
du commissaire aux comptes

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 107
Dettes fiscales et sociales	52 901
Total	62 008